**COMMUNE de SAINT-SAUVEUR**

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME

Par arrêté n°2016-091 du 16 décembre 2016, le Maire de la commune de SAINT-SAUVEUR a ordonné l'ouverture d’une enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**1) Objet, date et durée de l’enquête publique**

L’enquête publique a pour objet la révision générale du PLU de la commune de SAINT-SAUVEUR.

Elle se déroulera en mairie de Saint-Sauveur – 5 bis rue des Géraniums – 38160 SAINT-SAUVEUR du mercredi 11 janvier 2017 au vendredi 10 février 2017 inclus, soit pendant 31 jours.

**2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de SAINT-SAUVEUR approuvera le nouveau PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l’enquête et suivant l’avis du commissaire enquêteur.

**3) Nom et qualité du commissaire enquêteur** :

Madame Véronique BARNIER est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Liliane PESQUET-URVOAS en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par décision n° EI6000360/38 du 29 novembre 2016 de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**4) Lieu, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :**

Le dossier d’enquête pourra être consulté en mairie, siège de l’enquête, du mercredi 11 janvier 2017 au vendredi 10 février 2017 aux heures d’ouverture de la mairie, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi 4 février 2017 de 08h30 à 12h, et, exceptionnellement, le samedi 28 janvier 2017 de 9h à 12h.

Les dossiers d’enquête pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet de la Mairie de Saint-Sauveur : <http://www.saintsauveur38.fr>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur les registres d'enquête en mairie ;

- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de Saint-Sauveur – 5 bis rue des Géraniums – 38160 SAINT-SAUVEUR - A l'attention de Madame Véronique BARNIER - Commissaire enquêteur.

- soit par email à l’adresse suivante : enqueteplu.stsauveur38@orange.fr

**5) Permanence du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra le public :

* Mercredi 11 janvier 2017 de 9h à 12h
* Samedi 28 janvier 2017 de 9h à 12h
* Vendredi 10 février 2017 de 13h30 à 17h

**6) Consultation du rapport de commissaire enquêteur :**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Sauveur et à la préfecture aux jours et heures habituels d’ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête publique.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet de la Mairie de Saint-Sauveur : <http://www.saintsauveur38.fr>

**7) Composition du dossier d’enquête publique comportant notamment les informations environnementales :**

Le dossier d'enquête publique comprend :

* Note introductive ;
* Mention des textes régissant l’enquête ;
* Le dossier de PLU arrêté comprenant : le Rapport de présentation, le Projet d’Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d’Aménagement et de Programmation, le Règlement et le zonage, les Annexes ;
* Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d’enquête publique) ;
* Le bilan de la concertation ;
* Les Avis des Personnes Publiques Associées ;
* Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
* Porté à connaissance des Personnes Publiques Associées ;
* Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;

**8) Identité de la personne responsable du plan :**

La personne responsable de la révision générale du PLU est la commune de Saint-Sauveur représentée par son maire, Monsieur Michel GENTIT et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Saint-Sauveur – 5 bis rue des Géraniums – 38160 SAINT-SAUVEUR. Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune : <http://www.saintsauveur38.fr>

**9) Publicité de l’arrêté de mise à l’enquête publique :**

Un avis d’enquête portant l’ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l’enquête publique conjointe et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département :

1. Vendredi 23 décembre 2016
2. Vendredi 13 janvier 2017

Cet avis d'enquête conjointe sera également affiché 15 jours au moins avant l’ouverture et durant toute la durée de l’enquête pour être lisible des voies publiques, à l’extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

**10) Communication du dossier :**

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique.

Le Maire,

Michel GENTIT